FLAVIGNAC

Bulletin municipal

Mairie de Flavignac 87230. Téléphone : 05 55 39 11 14
Télécopie : 05 55 36 09 05
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

Janvier 2017

N°83

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	p 3
CONSEILS MUNICIPAUX	p 4 à 11
TRAVAUX EN RÉGIE	p 12
TRAVAUX DIVERS	p 12 à 13
RÉGLEMENTATION	p 14
CONCOURS DES MAISONS FLEURIES	p 15
ÇA S'EST PASSÉ À FLAVIGNAC	p 16
NOUVEAU À FLAVIGNAC	p 16
INFOS DIVERSES	p 17 à 20
LA PAGE DES COLLÉGIENS	p 21
VIE ASSOCIATIVE	p 22 à 28
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	p 29 à 37
AGENDA DES MANIFESTATIONS	p 38
ÉTAT-CIVIL	p 39
MEMENTO	p 40

BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2017
PARUTION BI-ANNUELLE (JANVIER ET JUILLET)

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION
CHRISTIAN DESROCHE

COMITÉ DE LECTURE
VALERIE BETHOULE, LUCIENNE GAYOT, CORINNE GRAFFOUILLERE, COLETTE MALAGNAC, CHRISTINE SAZERAT

SAISIE DES TEXTES
SANDRA LAMARGOT

LE BULLETIN EST DISTRIBUÉ PAR LA POSTE À TOUS LES FOYERS DE LA COMMUNE. AU CAS OÙ CERTAINS SERAIENT OUBLIÉS PAR LES SERVICES POSTAUX, NOUS VOUS REMERCIONS D'EN INFORMER LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE OÙ QUELQUES EXEMPLAIRES SONT DISPONIBLES.

Le mot du maire

L'année 2016 a été marquée par des travaux importants dans le village de La Terrade avec la création d'un assainissement collectif, l'effacement des réseaux électriques, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Energies Haute-Vienne, et la réfection de la voirie.

En 2016, les Grosses Réparations de Voirie Communale ont concerné les routes des Chevailles et de Leugratte qui ont été refaites. Des travaux d'aménagement de sécurité et de trottoirs ont été réalisés au niveau de l'école (rue Jean Rateau et rue Renoir). Dans ce marché, il est prévu l'achat et la pose d'un radar pédagogique à l'entrée du bourg rue Pasteur.

La Commune va débuter une première tranche de travaux, en vue du remplacement de la station d'épuration du bourg, qui auront pour but de refaire les réseaux séparatifs en amont de la station dans la rue Jean Rateau entre la place du Général de Gaulle et la rue Renoir. Nous poursuivrons en 2018 par la réalisation de la nouvelle station sur le terrain du Cavaillier. Ces travaux sont très lourds financièrement mais heureusement bien subventionnés (à hauteur de 70 %) par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental.

Les travaux de construction de 4 pavillons ODHAC devraient débuter dans le 2ème semestre 2017 sur le terrain communal situé rue Jean Rateau. La Commune a décidé d'enfouir la ligne électrique qui arrive en aérien jusqu'au transformateur du bourg et qui surplombe cette parcelle.

La bibliothèque intercommunale est en travaux. Ceux-ci ont débuté en octobre 2016 et devraient s'achever en mars 2017. Vous serez informés de la ré-ouverture pour que vous puissiez reprendre vos habitudes.

L'actualité c'est aussi, au 1er janvier 2017, la création d'une nouvelle Communauté de Communes Monts de Chalus - Pays de Nexon avec 15 communes au lieu de 7 actuellement.

Je voudrais également lancer à tous un appel concernant les commerces de proximité. Nous avons encore la chance d'avoir, sur la Commune et dans le bourg, des artisans, des professionnels de santé et des commerces. Leur pérennité est mise en péril si nous ne les faisons pas travailler. Alors je demande à tous, résidents et associations, de faire un effort dans ce sens.

2017 est aussi une année électorale avec 2 scrutins : les présidentielles et les législatives. Je compte beaucoup sur le sens du devoir civique des habitants de Flavignac et j'espère que nous allons redorer notre blason car, aux dernières élections en 2015, nous étions une des communes où il y avait le plus d'abstentions. Alors moi je parie, avec vous, sur la palme du civisme en 2017.

Chers concitoyens, avec l'ensemble du Conseil municipal, je vous souhaite pour cette année qui vient de débuter, mes meilleurs vœux de santé, réussite et bonheur et j'ai le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux de la municipalité, qui aura lieu dimanche 15 janvier, à 11h00, à la salle des fêtes.

Bonne lecture à tous et n'oubliez pas que vous pouvez également consulter le site de la Commune où vous aurez encore plus d'informations : www.flavignac.fr.

Christian DESROCHE, Maire

Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL du 17 juin 2016 :
Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge, Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance), Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jim Tran, Jean-Christophe Tournois, Jean-François Decroisant
Absentes avec pouvoir : Sabrina Conjaud, Karine Bula-Lafont
Absente excusée : Lydie Gros

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

- **ORDRE DU JOUR :**

Périmètre de la nouvelle Communauté de Communes

Le Conseil municipal accepte la proposition du Préfet de fusionner les Communautés de Communes des Monts de Châlus et Pays de Nexon, soit 15 communes et 13 086 habitants.

Les deux bureaux réunis ont décidé de faire appel à un cabinet extérieur pour réaliser un état des lieux et préparer cette fusion.
Il a été retenu le cabinet « Landeau et associés », pour un montant de 59 000 €. Une aide de l'Etat sera attribuée.

Nombre de conseillers communautaires

Deux solutions pour calculer le nombre de représentants communautaires par Commune :

- Répartition de droit commun en fonction du nombre d'habitants : 28 sièges (15 pour Pays de Nexon, 13 pour Monts de Châlus, 9 Communes avec un seul délégué) ;
- Répartition par accord local : 30 délégués (15 pour chaque Communauté de Communes, 5 Communes avec un seul délégué).

Notre Commune aurait 2 délégués communautaires quelle que soit la solution.

Nous proposons le choix qui nous paraît le plus équitable pour tous (répartition par accord local) : 30 délégués avec la possibilité pour les Communes n'ayant droit qu'à un délégué d'avoir un suppléant présent aux réunions, sans droit de vote.

Mutualisation de services avec la Communauté de Communes

Le Conseil municipal accepte le schéma de mutualisation établi entre la Communauté de Communes des Monts de Châlus et ses Communes membres, qui porte essentiellement sur des mises à disposition de services, commandes groupées et mutualisations de moyens.

Vote : Pour : 12 ; Abstentions : 2

Tarifs cantine, garderie et transports scolaires

- Cantine scolaire :

Suite à la réunion des membres du RPI Flavignac – Lavignac – Les Cars, au mois de juin, une augmentation du prix de la cantine a été proposée.

Forfait : 2,40 € à 2,45 € (coût de revient d'un repas : 5,10 €)
Ponctuel : 3,37 € à 3,43 €
Adultes : 5,55 € à 5,66 €

- Garderie :

Les tarifs restent inchangés : 2,15 € le matin et le soir et 1,50 € à partir du 2ème enfant.

- Transports scolaires :

Les tarifs annuels restent inchangés.
Enfants scolarisés en maternelle et en élémentaires : 38 € et 32,50 € à partir du 2ème enfant ;
Enfants scolarisés en maternelle et en élémentaires à moins de 3 km de l'école : 120 € ;
Enfants scolarisés au collège : 65 € et 32,50 € à partir du 2ème enfant ;
Enfants scolarisés sur RPI, hors commune : 250 €.

La navette reliant les deux écoles du RPI est gratuite.

Remboursements assurance

- Défaillance de la pompe à chaleur à la mairie : prise en charge à hauteur de 1 440 € ;

- Remboursement d'un vol avec effraction dans un chalet au camping : 607,56 €.

Logements ODHAC

Monsieur le Maire indique qu'il apparaît nécessaire de fixer le prix du terrain des futurs logements rue Jean Rateau. Il est proposé un tarif de 6 500 € (estimation du service des Domaines).

Vote : Pour : 12 ; Abstentions : 2

DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le Conseil municipal décide de présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention (FNP) pour la réalisation du document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels.

Une subvention du Centre de Gestion, s'élevant à 2 000 €, permettra de compenser le travail effectué par des agents de la Commune (un assistant de prévention et une secrétaire).
Les élus référents sont : Patrick Précigout, René Paraud et Jim Tran.

Syndicat Energies Haute-Vienne

Le Syndicat propose la possibilité, aux communes qui le souhaitent, d'adhérer pour négocier leurs contrats de maintenance de leurs installations thermiques.
L'adhésion est de 80 € pour 2 ans.
A ce jour, le prix de la maintenance n'est pas connu.

Vote pour l'adhésion : Pour : 3 ; Contre : 2 ; Abstentions : 9

Il est décidé de ne pas adhérer pour le moment.

GRVC : Grosses Réparations de Voirie Communale

Une consultation a été réalisée (procédure adaptée). Le choix des entreprises a été fait en collaboration avec l'ATEC.
L'entreprise retenue pour les gros travaux de voirie est : Eiffage pour un montant de 44 218 € HT.
Celle retenue pour les travaux préparatoires (fossés) est l'entreprise Teyssier.

Cadanses Folk

L'association va fêter ses 20 ans les 4 et 5 mars 2017. Elle demande, à cette occasion, à bénéficier d'une subvention exceptionnelle.
Le Conseil municipal est favorable. Le montant sera déterminé en 2017 lors du vote des subventions aux associations.

Feu d'artifice

Le montant du feu d'artifice du 15 août reste inchangé par rapport à l'an passé : 6 200 €.

CONSEIL MUNICIPAL du 16 septembre 2016 :
Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge (secrétaire de séance), Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux, Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jim Tran, Jean-François Decroisant.
Absentes excusées : Lydie Gros, Sabrina Conjaud
Absents avec pouvoir : Jean-Christophe Tournois, Karine Bula-Lafont.

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

- **ORDRE DU JOUR :**

Travaux église de Texon

Suite à la démolition de l'ancien presbytère adossé à la façade Est de l'église, des travaux supplémentaires de maçonnerie ont été nécessaires.
L'avenant se monte à 5 278,35 € HT.
Pour rappel, le montant total des travaux est de 57 710,72 € HT avec la participation à hauteur de 35 % du Conseil Départemental, 25 % de la DRAC et 17 % de la Sauvegarde de l'Art Français.

Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat (DETR) pour 2017

- Ecole :

Les travaux prévus concernent le bâtiment de la maternelle (remplacement des huisseries, de l'éclairage, de la peinture, des faux-plafonds et de la plomberie).
Le total représente 64 924 € HT.

- Garderie - Accueil de loisirs :

Les travaux prévus concernent la toiture (remplacement de la couverture et désamiantage).
Le total représente 58 762 € HT.
Une demande d'aide sera déposée en plus auprès de la CAF et de la Communauté de Communes.

Demandes de subventions

- Objets du trésor de l'église :

Le montant des travaux de conservation s'élève à 10 378 € HT.
Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Départemental et de l'Etat (DRAC).
Le reste à charge de la Commune est de 3 557,60 € HT.
La commune de Meilhac participera sur le montant total pour l'objet lui appartenant (voir paragraphe sur cette même page).

- Programme de voirie (GRVC) :

Les routes prévues sont celles de Beyrand, du Goulet, du Païsseix et de Foulénoux.
Le total représente 58 960 € HT.
Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Départemental.

- Travaux assainissement de la station (1ère tranche) :

En vue de la construction des logements ODHAC et du renouvellement des réseaux en amont de la station, il est prévu le déplacement des réseaux d'eaux usées dans la rue Jean Rateau pour un montant de 146 575 € HT.
Une aide sera attribuée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental.

Mise aux normes tableau électrique Grock Café

Une mise aux normes du tableau général électrique du bâtiment communal rue Mozart, loué par l'entreprise Grock Café, est nécessaire.
Le montant de l'opération est de 6 654 € TTC.

Redevance assainissement

Pour 2016, la redevance d'assainissement collectif était de 1,37 € au mètre cube consommé, ce qui représente environ 19 000 € de recette.
Il est proposé de passer la redevance à 1,40 €, soit une augmentation de 2 %.

Redevance d'Occupation du Domaine Public - Orange

Le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public versé par Orange est de 2 310,20 €.

Convention avec la Commune de Meilhac

Une convention va être signée avec la Commune voisine de Meilhac, propriétaire de la châsse de Sainte-Valérie, pour la prise en charge intégrale du nettoyage qui s'élève à 1 989,60 € TTC.

Personnel

- Garderie :

A compter du 1er septembre 2016, les heures annualisées de la personne qui s'occupe de la garderie sont portées à 16 heures par semaine (garderie matin et soir + facturation aux parents).

- Activités périscolaires :

Il a été établi une convention d'animation avec l'association Musiquons et Compagnie pour un atelier de découverte de l'anglais.

- Agents techniques :

Depuis le mois de juin, une personne en CDD remplace un agent en longue maladie.
Ce jeune entre dans les conditions requises pour un « emploi avenir », soit une prise en charge de 75 % du salaire.
Le Conseil municipal est favorable à son recrutement. Une convention sera signée avec la Mission Locale Rurale pour 3 ans.

Fonds de Péréquation Intercommunal

Le montant du versement du Fonds de Péréquation Intercommunal pour 2016 est de 1 053 €, ce qui est en très nette baisse par rapport à 2015.

Station d'épuration du bourg

La consultation sur le choix du maître d'œuvre a porté sur les bureaux d'étude suivants : HYDRAULIQUE Environnement, SOCAMA, VRD'Eau Conseils, LARBRE Ingénierie.
La consultation a été décomposée comme suit : 50 % pour le montant financier, 25 % pour les moyens mis à disposition et 25 % pour la valeur technique.

Après analyse des offres, très proches les unes des autres, Monsieur le Maire propose de retenir le Cabinet VRD'Eau Conseils.

Vote : Pour : 10 ; Abstentions : 2 ; Contre : 1

Logement de La Poste

Une proposition de location du logement de La Poste a été étudiée et est retenue.
Il s'agit d'un couple avec 2 enfants.

Acquisition et vente de matériel

Le broyeur d'accotement, vieux de 17 ans, est en panne. Le coût de la réparation est de 3 000 €.
Il a été décidé de remplacer ce matériel.
Après consultation auprès de plusieurs professionnels, le choix se porte sur un matériel de marque KHUN proposé par les établissements LATHIERE pour un montant de 6 700 € HT. La reprise de l'ancien matériel est de 500 € TTC.

Fusion des Communautés de Communes

La loi NOTRe impose des adaptations à apporter aux statuts de chaque Communauté de Communes avant même qu'elles ne fusionnent.
Il est donc proposé à tous les Conseils municipaux de voter ces modifications.

Ensuite, les nouveaux statuts seront fondus avec d'autres compétences obligatoires, selon la loi, pour la nouvelle Communauté de Communes (Monts de Châlus + Pays de Nexon).

La fusion aura lieu au 1er janvier 2017. Il convient de voter ces modifications avant cette date, pour éviter que l'arrêté de fusion ne soit prononcé par le Préfet de façon arbitraire.

Menace sur la fermeture de la Trésorerie de Châlus

Le directeur de la DGFIP informe les 2 Présidents d'EPCI devant fusionner (Monts de Châlus et Pays de Nexon) que la gestion des comptes publics sera assurée par la Trésorerie de Saint-Yrieix-la-Perche, ce qui voudrait dire, à terme, que celle de Châlus serait supprimée.
Devant cette menace, Monsieur le Maire propose de prendre une motion pour le soutien de la Trésorerie de Châlus et de manifester l'opposition du Conseil municipal à cette décision.

Enfouissement ligne électrique rue Jean Rateau

Le montant de l'effacement total de la ligne surplombant une partie de la rue Jean Rateau et le terrain des futurs bâtiments ODHAC s'élève à 17 773,79 € TTC.
Ces travaux seront réalisés en début d'année 2017.

CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2016 :
Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge (secrétaire de séance), Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux, Jean-Michel Fleurat, René Paraud, Claudine Pradier, Jim Tran, Sabrina Conjaud, Jean-Christophe Tournois, Jean-François Decroisant, Karine Bula-Lafont.
Absente excusée : Lydie Gros
Absente avec pouvoir : Jocelyne Bétemps

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

- **ORDRE DU JOUR :**

Convention pour l'instruction des actes d'urbanisme

La Commune fera partie d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants à compter du 1er janvier 2017 et, de ce fait, la loi ALUR lui retire la possibilité de bénéficier de l'instruction ADS (application du droit des sols) par les services de l'Etat.

Cette convention offre la possibilité, aux communes appartenant à une Communauté de Communes dont le seuil des 10 000 habitants a été franchi après l'entrée en vigueur de la loi ALUR (en 2014), de bénéficier d'une année supplémentaire d'instruction ADS dont les modalités sont définies par une convention de transition passée avec les services de l'Etat.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer, avec Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, une convention de transition pour l'accompagnement de l'instruction des actes d'urbanisme (ADS) pour l'année 2017.

Chantier d'insertion

Le CIAS des Monts de Châlus et l'association ALEAS proposent la réalisation d'un chantier d'insertion concernant la restauration du lavoir de Chazelas.

Les chantiers d'insertion ont pour objectif de venir en aide à une population locale en très grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Ils se traduisent par la mise en œuvre de travaux autour de la valorisation du petit patrimoine et de l'aménagement paysager.

L'association ALEAS assure la gestion et le suivi du chantier au niveau de l'encadrement technique et socio-professionnel des salariés ainsi qu'au niveau de la mise en œuvre du plan de financement.

Le CIAS des Monts de Châlus s'engage à verser une participation financière à l'association de 190 € par jour.

La Commune doit fournir les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux, assurer les repas des participants et mettre à leur disposition une salle pour l'accompagnement socio-professionnel.

Régularisation d'une parcelle rue Mozart

Plusieurs parcelles appartenant au même propriétaire, situées dans la rue Mozart, sont en vente.
Lors de cette transaction, il est apparu qu'une parcelle empiétait sur le domaine public et qu'un alignement était nécessaire.
La régularisation se fera par acte administratif.

Numérotation des habitations – Convention avec La Poste

Une proposition de convention a été établie par La Poste pour une aide à la dénomination, la numérotation et la géolocalisation des habitations dans les villages.
Cette opération sera facturée par La Poste pour un montant de 544 € HT.

Remboursement assurance

Suite à une effraction de la porte d'entrée du local d'accueil du camping, l'assurance propose une indemnisation de 161,17 € pour le remplacement du vitrage.

Mission d'inspection en matière de santé et de sécurité

Lors du Conseil municipal du 6 février 2015, une convention a été signée, avec le Centre de Gestion de la Haute-Vienne, afin de lui confier la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail.
Suite à une proposition d'avenant à cette convention concernant les tarifs appliqués, le Conseil municipal accepte la signature de cet avenant d'un montant de 400 € pour une durée de trois ans.

Salle des fêtes – Ecole de musique

L'école de musique VIO Notes dispense des cours de musique quatre fois par semaine à la salle des fêtes (salle étage) pendant la période scolaire. Compte tenu des frais de fonctionnement de la salle des fêtes notamment chauffage et électricité, elle propose de verser des frais de participation d'un montant de 200 € par an.

Salle des fêtes – Demande de gratuité

L'Union Cycliste de Flavignac demande la gratuité de la salle des fêtes pour l'accueil et l'inscription lors de la randonnée VTT et pédestre du 6 novembre.

Salle des fêtes - Demande de mise à disposition

Un habitant de la Commune demande un créneau horaire de 2 heures par semaine pour procéder à un travail de recherche grandeur nature avec un groupe de 10 personnes dont 2 enfants autistes. Ce

travail est fait dans le cadre d'un mémoire de fin d'études en Masso-Kinésithérapie. Ces cours sont donnés à titre gracieux.

Bilan cantine scolaire

Pour l'année scolaire 2015-2016, les dépenses totales s'élèvent à 68 778 € et les recettes à 36 779 €.
14 618 repas ont été servis.
Le prix de revient du repas est de 4,71 €.

Droit individuel à la formation

A partir de 2017, il est proposé à tous les élus, de pouvoir bénéficier d'un droit à la formation de 20 heures par an.
Un prélèvement de 1 % sur les élus ayant une indemnité a été mis en place au 1er janvier 2016.

Redevance assainissement collectif – Mise en place d'un forfait de facturation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la redevance d'assainissement collectif est perçue selon le nombre de m³ d'eau consommée.

Pour les foyers qui ne sont pas alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable et qui sont raccordés sur le réseau d'assainissement collectif, il est possible d'appliquer un forfait de consommation.

Le Conseil municipal décide que tous les foyers raccordés au réseau d'assainissement collectif et alimentés par une source de distribution d'eau potable autre que le réseau public, se verront appliquer un forfait de facturation de 40 m³ par an et par personne occupant le foyer.

Assurance du personnel

Le Centre de Gestion de la Haute-Vienne a lancé un appel d'offres sur l'assurance du personnel des collectivités.

L'offre retenue est celle du groupe d'assurance Collecteam/Yvelin/Amtrust/Acte Vie.

La cotisation proposée est de 5,30 % + frais de dossier à 0,16 %, ce qui fait un taux de 5,46 %.

Actuellement, l'assurance du personnel est prise en charge par GROUPAMA avec un taux de 6,86 % avec les charges patronales. La nouvelle proposition serait de 5,90 %.

Le Conseil municipal retient la proposition la mieux-disante qui est celle proposée par le Centre de Gestion.

Une convention sera passée avec le Centre de Gestion.
La date d'effet sera au 1er janvier 2017.

Travaux en régie

Les employés communaux ont effectué quelques travaux en régie depuis le mois de juillet 2016 :

Réfection de peinture à l'école

Réfection de peinture au camping

Travaux divers

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉCOLE

Des travaux d'aménagement aux abords de l'école, rue Jean Rateau, ont été réalisés durant le mois d'août 2016 par l'entreprise Eiffage.

Une zone 30 a été créée avec la pose de deux ralentisseurs.

Les trottoirs le long des habitations ont été goudronnés et le parking de l'école refait.

Le coût total est estimé à 39 854 € HT, subventionné à 40 % par le Conseil Départemental, le reste étant à la charge de la Commune.

Dans ce programme, la pose d'un radar pédagogique est incluse. Celui-ci sera positionné à plusieurs endroits dans le bourg où la vitesse paraît excessive.

GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE COMMUNALE

En 2016, nous avons réalisé un programme de Grosses Réparations de Voirie Communale sur les routes de Leugratte, des Chevailles et une partie de celles de La Terrade.

Les travaux de goudronnage ont été réalisés par l'entreprise Eiffage pour un montant de 44 218 € HT.

Le dérasement et la création des fossés ont été réalisés par l'entreprise Teyssier pour un montant de 6 995,50 € HT.

Le coût total de ces travaux est de 55 623 € HT, subventionné à 40 % par le Conseil Départemental, le reste étant à la charge de la Commune.

De plus, un entretien des routes par point à temps a été effectué pour un montant de 8 000 € HT, représentant 5 tonnes d'émulsion.

La Terrade

Les Chevailles

ASSAINISSEMENT ET ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX - LA TERRADE

La création d'un assainissement collectif dans le village de La Terrade était inscrite au plan de zonage d'assainissement de la Commune.

Les travaux sont maintenant terminés et la voirie a été refaite dans tout le village.
Le raccordement à l'assainissement collectif est désormais possible. Nous rappelons que seules les eaux usées doivent être raccordées au réseau, le mieux étant de prendre un professionnel pour faire ces travaux.

L'entreprise Batifoix, mandatée par le Syndicat Energie Haute-Vienne, a enchaîné pour réaliser des travaux d'effacement des réseaux électrique et téléphonique. Un kilomètre de réseau a été enfoui. Seul l'éclairage public est à la charge de la Commune avec l'implantation de 2 candélabres à chaque carrefour.

Huit mois de travaux ont été nécessaires. La circulation a été difficile dans le village pendant tout ce temps et en raison de l'été très sec, ces travaux ont occasionné beaucoup de poussière. La patience des habitants a été mise à rude épreuve mais le résultat est là maintenant.

Réglementation

ÉLAGAGE DES ARBRES

Il est rappelé aux propriétaires d'arbres jouxtant le domaine public qu'un entretien régulier doit être effectué (article R116*2 du Code de la Voirie Routière).
En effet, l'élagage des branches permet de ne pas entraver la circulation de véhicules tels que le camion d'ordures ménagères, les cars de transports scolaires, etc. et, bien sûr, d'éviter des coupures d'électricité et/ou de téléphone lors de coups de vent.
De plus, l'humidité conservée par la présence des branches favorise la dégradation des routes.

Le Maire souhaite vivement qu'un effort soit réalisé par les riverains pour élaguer leurs arbres aux abords des routes communales.

NUISANCES ET BRUITS CAUSÉS PAR LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Le propriétaire peut-il être déclaré responsable des dommages causés par son animal ?

En vertu de l'article 1385 du Code Civil, que l'animal soit sous sa garde ou se soit égaré ou échappé, le propriétaire est responsable du ou des dommages causés par l'animal. Ainsi, si un chien brise sa laisse et cause la chute d'un enfant, le propriétaire peut être déclaré responsable. Il en est de même si l'animal cause des dégradations aux clôtures voisines.

Les aboiements

Les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs (la nuit mais aussi le jour), peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable. Des solutions (collier anti-aboiement par exemple) existent afin de limiter ces nuisances.

INCIVILITÉS AUX ÉCO-POINTS

Chaque acte d'incivilité constaté sur les éco-points entraîne l'intervention d'un ou plusieurs agents de la collectivité.
Leur déplacement sur place, l'opération de nettoyage ou de remise en état, ont un coût.

Attention ! : Il est interdit, sous peine d'amende, de déposer quelque déchet que ce soit, même recyclable, au pied des conteneurs.

Les consignes sont rappelées sur un panneau situé devant chaque éco-point, afin de limiter les erreurs de tri.

La prévention et le tri restent les gestes les plus simples pour limiter l'augmentation de notre facture.

Concours des maisons fleuries

Suite au passage du jury communal le 9 juillet 2016, voici les résultats du concours des maisons et fermes fleuries :

1ère catégorie
Maison avec jardin
1- Georgette Delhiat - Le Païsseix
2- Alain Piquet - 15 rue Mozart
3- Antonio De Almeida - Lafarge
4- Nicole Darthout - 86 rue Pasteur
5- Daniel Marchive - La Borde
6- Monique Gayot - 5 rue Pierre Loti
7- Simone Dumont - 16 rue Haute du Bourg
8- Michel Vautier - Les Bouèges
9- Dominique Guyonnaud - Les Chabannes
10- Lucette Bonnetaud - 22 rue Mozart
11- Edith Cherbeix - Les Cheyroux
12- Marie-Christine Fleurat - 18 rue des Palennes
13- Damien Guyot - 2 passage Parmentier
14- François Gayot - 47 route de Rilhac
15- Jean-Marc L'Orphelin - Foulénoux
16- Daniel Peyrache - Les Grands Monts

2ème catégorie
Décor floral installé sur la voie publique
1- Martine Gayot - Petite rue de Brelaudie
2- Catherine Favaro - 40 rue Jean Moulin

3ème catégorie
Balcon ou terrasse
1- Thierry Klein – La Ribière
2- Jean René Fleurat – Rue de la Ribière

4ème catégorie
Fenêtres et murs
1- Ginette Leblanc – 18 rue Pasteur

8ème catégorie
Fermes fleuries
1- Guy Sainte-Catherine - Poignade

Ça s'est passé à Flavignac

RÉTROSPECTIVE MANIFESTATIONS

Concert du Festival de Musique
de Saint-Yrieix à l'église - 29 juillet 2016

Goûter de rentrée pour les enfants de
l'école à la cantine scolaire - 1er septembre 2016

Cérémonie du 11 novembre
avec des enfants de l'école primaire

Repas des aînés
3 décembre 2016

Nouveau à Flavignac

LA TOUR DE PIZZ

La pizzeria ambulante « La Tour de Pizz » propose de vous régaler chaque lundi soir sur votre Commune.
Ses pizzas de taille unique (29-30 cm) sont confectionnées à base de farine italienne.
La pousse lente des pâtons (52 heures minimum) due à la faible quantité de levure fraîche leur confère une meilleure digestibilité et un goût unique.
Cuite dans un four au feu de bois, la pâte fine des pizzas reste croustillante à l'extérieur et moelleuse à l'intérieur.
Je mets la qualité gustative à la portée de vos papilles.
Retrouvez « La Tour de Pizz » près de la bascule en face du magasin Coop.
Tél : 06 81 00 74 90

Infos diverses

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Depuis quelques années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un **dossier d'accueil** destiné à faciliter leur installation dans la Commune. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

LAC SAINT-FORTUNAT

Durant l'été 2016, le lac Saint-Fortunat a été ouvert du 5 juillet au 21 août sans interruption.

La météo estivale et les analyses d'eau correctes nous ont permis d'avoir une bonne fréquentation (environ 70 à 90 personnes par jour).

Espérons qu'il en sera de même pour l'été 2017.

COURS DE MUSIQUE

Comme les années précédentes, des cours de musique « individuels » et « adaptés » pour adultes et enfants (piano, guitare et synthétiseur) sont assurés à la salle des fêtes depuis la rentrée de septembre.
Pour tout renseignement, contacter Violaine Buisson au 05.55.39.76.75 ou 06.10.91.07.78

Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Haute-Vienne

L'ADIL 87 : un service public d'information sur le logement

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire…
Vous envisagez de louer, d'acheter, de vendre, de faire construire, de faire des travaux d'amélioration...

L'ADIL 87 est à votre service : elle répond gratuitement et en toute objectivité à vos interrogations sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement :

- **Relations propriétaires-locataires :** contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, …
- **Accession à la propriété :** études de financement, frais annexes liés à l'accession, les assurances, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, assurances, garanties décennales et autres, …
- **Copropriété :** assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, …
- **Relations de voisinage :** nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, …
- **Urbanisme :** permis de construire, déclaration de travaux, …
- **Fiscalité immobilière :** investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, …
- **Amélioration de l'habitat :** prêts et subventions de l'ANAH, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA, crédits d'impôts, ...

L'ADIL 87 effectue des permanences près de chez vous :

Site	Dates	Horaires	Lieu
Bellac	**2ème & 4ème mardi**	9h30-12h30	Maison du Département
Bessines	**1er & 3ème mardi**	9h30-12h00	Maison du Département
Bujaleuf	**3ème mardi**	14h15-16h45 *(sur rendez-vous)*	Mairie
Châteauneuf-la-Forêt	**1er mardi**	16h00-17h30	Mairie
Eymoutiers	**1er mardi**	14h00-15h30	Mairie
Saint-Junien	**1er & 3ème jeudi**	9h30-12h00	Maison du Droit
Saint-Yrieix-la-Perche	**2ème & 4ème jeudi**	9h30-12h00	Maison du Département
Magnac-Laval	**2ème & 4ème mardi**	14h00-16h30	Maison du Département
Cussac	**1er & 3ème jeudi**	14h00-16h30	Mairie
CAF	**2ème & 4ème jeudi**	14h00-17h00	Caisse d'Allocations Familiales

N'hésitez pas à consulter le nouveau site Internet : www.adil87.org

ADIL 87 - 28 avenue de la Libération - LIMOGES **- Tél. : 05 55 10 89 89**

Une aide et un accompagnement pour rénover son logement

SOLIHA LIMOUSIN vous apporte un accompagnement personnalisé et des conseils dans vos projets de rénovation de l'habitat sur ses sites en Haute-Vienne et en Corrèze.

QUI SOMMES-NOUS?

Nous sommes une **association** de service aux particuliers, aux collectivités locales et aux institutions sociales, intervenant dans les **problématiques d'amélioration de l'habitat.**

NOTRE SAVOIR-FAIRE

- Conseils techniques et administratifs
- Elaboration de diagnostics
- Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage
- Recherche de solution de financement
- Accompagnement des ménages
- Gestion locative de logement
- Sensibilisation aux règles d'urbanisme, du patrimoine et des normes d'habitabilité

NOS RÉSULTATS (CHIFFRES 2015)

- **5,4 millions d'euros de subventions** mobilisées pour les particuliers
- **10,2 millions d'euros de travaux** suivis et accompagnés
- **723 logements améliorés**
- **834 diagnostics** techniques réalisés
- **100 logements privés gérés**
- **113 familles suivies** en accompagnement social au logement

POUR QUI ?

Les locataires sur des projets d'autonomie et d'indécence du logement.

Les propriétaires occupants uniquement pour leur résidence principale (sous conditions de ressources).

Les propriétaires bailleurs qui louent ou souhaitent louer leur logement.

QUELS TRAVAUX ?

- **Rénovation énergétique**
- **Remise en état d'un logement insalubre/ indécent**
- **Rénovation pour assurer le maintien à domicile**

QUELLES SOLUTIONS ?

Nous vous aidons à construire votre projet, en recherchant **des solutions techniques**

- Améliorer la performance énergétique d'un logement.
- Adapter un logement à l'état de santé de son occupant.
- Rendre habitable des logements inconfortables ou insalubres

Et financières :

- Etablissement de plan de financement
- Recherche et montage des dossiers de demande de subvention.
- **Suivi des dossiers jusqu'à leur terme**

HAUTE-VIENNE
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

44 Rue Rhin et Danube, 87280 LIMOGES
05 55 10 18 78
contact.hautevienne@soliha.fr

OFFREZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS !

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Offrez une seconde vie à vos objets avec les artisans de la réparation de votre territoire. Trouvez facilement une solution grâce à l'annuaire web des Répar'Acteurs du Limousin et repérer les couturiers, cordonniers, bijoutiers, réparateurs informatique, d'électroménager, de smartphones, de cycles …. acteurs de la réduction des déchets.

Les artisans de la réparation sont des acteurs du développement durable. Ils contribuent à maintenir le tissu économique, l'emploi et le lien social dans les territoires urbains et ruraux et peuvent vous aider à réparer vos objets cassés et réduire ainsi votre production de déchets, les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et au transport de matériels neufs …

Les artisans qui obtiennent le label **Répar'Acteurs** ont tous signé une charte qui les implique dans une démarche de développement durable. Ils s'engagent notamment à faire la promotion de la réparation avant de proposer le renouvellement du matériel et à avoir une gestion environnementale qui minimise les impacts de leur activité.

Les artisans Répar'Acteurs sont référencés dans **un annuaire en ligne** à consulter gratuitement depuis votre ordinateur ou smartphone / tablette. Facile à utiliser, celui-ci vous guide rapidement vers une liste de professionnels à proximité avec leurs coordonnées complètes.

Le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat, **avec le soutien financier de l'Ademe et du Conseil régional**, s'inscrit dans une dynamique **d'économie circulaire** et soutient le développement des activités artisanales de réparation.

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

www.reparacteurs-limousin.fr

RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

La page des collégiens

Le collège de Châlus propose chaque année un projet éducatif avec des séjours découvertes pour les classes de 5ème, 4ème et 3ème.
En 2016, 5 jeunes de la Commune ont participé à un voyage à Londres et 6 à un voyage en Auvergne.
La Commune a décidé de soutenir ces sorties pédagogiques en aidant financièrement à hauteur de 30 % du reste à charge de chaque famille.

VOYAGE EN AUVERGNE

Les classes de 5ème sont parties en Auvergne pour un séjour de projet éducatif d'une semaine du 13 au 17 juin 2016.
Six enfants de la commune de Flavignac ont participé à ce voyage.
Ils sont arrivés au Mont-Dore le lundi après-midi. Ils ont fait d'excellentes visites et sorties tout au long de ce séjour : visite de volcans, visite de deux thermes, descente dans le funiculaire, séance d'accro-branches, visite du château de Murol, canoë sur le lac Chambon, visite de la ferme et fromagerie de Bellonte etc...
Les élèves étaient accueillis à l'auberge de jeunesse au pied du Puy de Sancy. Ils étaient placés dans différentes chambres.
Merci à la Commune pour le financement de ce voyage.

Louis, Florian, Elsa, Jessica, Flore et Gwendoline

VOYAGE A LONDRES

Elèves en classes de 4ème et 3ème, nous sommes allés une semaine à Londres du 5 au 11 juin 2016.
A cause des inondations de début juin, nous avons dû faire un détour, ce qui nous a fait manquer le ferry.
Enfin sur le sol anglais, nous nous sommes arrêtés à Folkestone pour prendre le fameux petit déjeuner anglais : Fish and Chips. Nous étions logés dans des familles anglaises, par groupe de trois ou quatre, à environ 1h de bus de Londres.
Durant toute la semaine, nous avons visité de nombreux musées : British Museum, Tate Modern, Musée des Docklands, Musée de Madame Tussauds et le musée d'histoires naturelles, mais aussi vu tous les sites les plus remarquables de Londres : Tower of London, Buckingham Palace, Greenwich Village et Tower Bridge.
Nous sommes également allés faire quelques emplettes sur Oxford Street.
Nous remercions la municipalité d'avoir participé au financement de cette expérience inoubliable.

Clémence, Corentin, Maxence, Julien et Corentin

Vie associative

FESTIBOGUES

Festibogues, c'est quoi ?

Festibogues, c'est un petit festival organisé en milieu rural (Communauté de Communes des Monts de Châlus) pour que de jeunes musiciens amateurs puissent s'exprimer et se professionnaliser sur une scène de qualité.
Cette année, Flavignac a été choisi pour accueillir 2 groupes le vendredi 19 août : LaXamaX et Viky Williams.
Environ 120 personnes ont pu assister à ce spectacle gratuit en plein air devant la salle des fêtes.

Viky Williams

Viky Williams

LaXamaX

FLAVIGNAC CRÉATION

Le club de loisirs créatifs de Flavignac a repris ses activités en septembre.
Les travaux ont été principalement orientés sur des articles de décorations de Noël : boules, sapins, Pères-Noël, petits articles à suspendre dans le sapin. Des articles cadeaux ont été réalisés : écharpes en soie peintes à la main, coffrets divers, etc. Tous ces travaux ne nécessitent pas d'aptitude particulière.

Le club a exposé sur différents marchés de Noël de la région.

Sur le forum des associations

FLAVIGNAC CRÉATION était présent au Forum des Associations organisé par l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes des Monts de Châlus le 3 septembre dernier. Cette exposition a permis à des dames de tout âge de se renseigner sur nos travaux.
Les réunions ont toujours lieu tous les jeudis après-midi, de 14 à 17 heures, dans la petite Salle des Fêtes, dans une très bonne ambiance.
Renseignez-vous auprès de la présidente Agnès Lafarge au 05 55 39 12 11.

FLAVIGNAC LOISIRS

L'été a commencé par le traditionnel **déjeuner du 14 juillet** au Saint-Fortunat de Flavignac. Bonne table et bonne humeur étaient réunies pour la réussite de cette journée.

La chaleur régnant cet été, c'est à l'intérieur du Foyer Gaston Vergnaud que nos anciens se sont retrouvés pour leur **« pique-nique »** annuel. La nouvelle formule du self-service a convenu à tous, les moins valides servis par les plus alertes. Le copieux buffet offrait une grande variété de crudités, de charcuteries, de viandes froides, de fromages et une salade de fruits frais rafraîchissante. La journée s'est poursuivie dans une bonne ambiance.

Le 15 septembre, près de 40 personnes ont participé à la **sortie** annuelle : déjeuner croisière sur le canal de Briare sur le bateau *LE LOIRET* avec le passage de trois écluses. La journée s'est poursuivie par la visite du musée de la mosaïque de Briare où l'on a pu découvrir des émaux du 19ème siècle de toute beauté.

Déjeuner sur le bateau

La dictée

Le 17 septembre, 22 candidats, de tous les âges, se présentaient pour la **dictée**. C'est un texte de Maurice Genevoix que Maîtresse Caroline a dicté à ses élèves du jour. Cette fois-ci, personne n'a fait 0 faute ! Mais la bonne humeur était là et c'est autour d'un goûter que tous se sont retrouvés pour commenter les fautes d'orthographe commises.

Malgré celles-ci, les candidats, amoureux de notre langue française, souhaitent recommencer. Elle aura lieu au printemps prochain.

Le 25 septembre a eu lieu notre **thé dansant** habituel avec l'orchestre *JAMAIS DEUX SANS TROIS.*

Le dimanche 23 octobre, Flavignac Loisirs organisait un **concert** de deux chorales, celle d'Aixe et Verneuil-sur-Vienne et celle de Gourdon dans le Lot. Ce fut un enchantement dans une église quasiment pleine.

Le 13 novembre a eu lieu le **repas de fin d'année** rassemblant plus de 50 personnes.

Au mois de mai prochain, un **petit séjour** de 5 jours est organisé sur la Costa Brava en Espagne.

A toutes ces activités, n'oublions pas d'ajouter la **belote** du mercredi après-midi.
La présidente rappelle que tous les 1ers mardis du mois a lieu une **réunion d'information** au Foyer Gaston Vergnaud.

L'**assemblée générale** aura lieu exceptionnellement le lundi 9 janvier 2017.

Pour joindre la présidente : 05 55 39 12 11.

ACCA

L'ACCA de Flavignac vous informe qu'aura lieu :

- le dimanche 29 janvier 2017, une chasse à courre aux lièvres avec équipage (rendez-vous à 10 heures à la cabane) ;
- le samedi 4 février 2017, une chasse à courre aux renards avec rallye de la ruse (rendez-vous à 10 heures à la cabane).

AMICALE SPORTIVE DE FLAVIGNAC

Nous sommes bientôt à la trêve de cette saison 2016-2017. L'heure est venue de faire un premier bilan dans cette poule D de 4ème division.
C'est une poule d'un très bon niveau avec 6 équipes réserves de grands clubs et 6 équipes fanions.
Pour l'instant, les 2 équipes de tête (Les Feuillardiers et Saint-Priest-sous-Aixe) sont encore invaincues et dominent ce championnat mais il reste encore beaucoup de rencontres.
Une saison, c'est très long et rares sont les équipes qui ne faiblissent pas à un moment ou à un autre.
Pour l'ASF qui a joué 6 rencontres sur 8 à l'extérieur, le bilan est positif avec 4 victoires, 2 nuls et 2 défaites : elle se classe en 4ème position. De plus, elle jouera donc plus souvent à domicile qu'à l'extérieur lors des matchs retour.
L'équipe devient performante. L'intégration de nombreux nouveaux jeunes joueurs se passe bien à la grande satisfaction des co-entraîneurs Laurent, Hugo et Didier.
Avec un effectif de 22 joueurs, ils peuvent faire tourner pour pallier les blessures ou indisponibilités. La bonne assiduité des joueurs aux entraînements a permis de bonnes fins de rencontres.

La satisfaction est là également pour le public qui vient toujours aussi nombreux encourager ses joueurs.
Merci aussi à nos 2 arbitres qui officient tous les dimanches sur les stades de la Haute-Vienne et qui permettent au Club d'être en règle avec le statut d'arbitrage (très important car si en infraction avec ce statut, moins ou pas de mutations possibles en fin de saison, amendes ou non accession).
Pour l'instant, les objectifs du Club sont le maintien tout en montant en puissance, figurer dans la 1ère moitié du classement et jouer un bon rôle dans le Challenge Georges Var (coupe réservée aux équipes fanions évoluant en 4ème et 5ème divisions) qui débutera au mois de janvier pour la reprise.
Merci aussi aux nombreux sponsors qui nous soutiennent par leur participation au calendrier.
Ci-dessous la photo de l'équipe accompagnée par les principaux responsables du Club.
Si des nouveaux arrivants sur la Commune souhaitent rejoindre l'ASF et porter ses couleurs, joindre le secrétaire Jean-Pierre PARAUD au 05 55 39 15 66 ou 06 84 92 40 23.

UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

L'été sans les 12h, l'automne ensoleillé

Un grand vide cet été à Flavignac : avec une très grande tristesse, les responsables de l'UC Flavignac avaient décidé d'arrêter après 25 ans la mythique épreuve des « 12 heures à vélo ». Des bénévoles moins nombreux, des contraintes toujours plus importantes ont eu raison de la volonté des plus motivés.

Mais le ciel automnal a été illuminé par une superbe Fête du Cidre. Une foule compacte, dès le matin, a déambulé tant dans le vide-greniers que dans la foire artisanale. Le cidre fabriqué sur place a coulé à flots toute la journée et, comme toujours, les animations multiples ont ravi petits et grands.

Deux semaines après, la randonnée VTT et pédestre « Les Feuillardiers » a connu encore un succès important. Les participants ont découvert des circuits et des paysages superbes.

En cette fin d'année, les responsables de l'UC Flavignac remercient toutes celles et ceux qui assurent la réussite des organisations, bénévoles et licenciés, municipalité (personnel et élus) et les nombreux membres des associations.
Ils présentent à toute la population leurs meilleurs vœux de bonheur, de réussite, de bonne santé, une très bonne et heureuse année et espèrent vous retrouver tout au long de l'année 2017.

CADANSES FOLK

L'association Cadanses Folk fidèle à Flavignac.

Tous les 15 jours, les mardis de 20h30 à 22h30, elle vous invite à participer à son atelier d'apprentissage ou de perfectionnement aux danses folk et traditionnelles : mazurka, scottish, bourrées, valses, polkas …
À cela s'ajoutent quelques soirées bals précédées par des stages les après-midi.

En septembre, vous avez pu découvrir des danses lors de notre traditionnelle soirée "portes ouvertes".

Cadanses Folk est fidèle à Flavignac depuis longtemps.

En 2017, nous fêterons nos 20 ans. Les 4 et 5 mars, vous allez pouvoir participer à 2 jours de fête.
Dès l'après-midi du samedi, un stage animé par un groupe de musiciens italiens venus de la province des Pouilles est proposé à tout public, novices ou danseurs.
Le soir, ils poursuivront en animant un bal. Ils seront suivis par un groupe de Gascons.
Des orchestres locaux prendront le relais le dimanche après-midi.

L'association souhaite pour 2017 accueillir encore plus d'habitants de Flavignac. Elle souhaite à chacun d'entre vous une bonne et heureuse année 2017, en attendant de vous rencontrer au cours cette nouvelle année.

COMITÉ DE JUMELAGE DE FLAVIGNAC – DIETENHOFEN

L'année 2016 s'est terminée par un déplacement chez nos amis allemands pour le traditionnel Marché de Noël du 09 au 12 décembre. Une équipe de 16 personnes a effectué le déplacement en minibus dans une ambiance toujours aussi conviviale et chaleureuse malgré le temps hivernal.

Pour débuter 2017, nous vous donnons rendez-vous le **SAMEDI 04 FEVRIER** à partir de 20h pour notre **CONCOURS DE BELOTE** à la salle des Fêtes de Flavignac : un lot à chaque joueur, tombola, pâtisseries, buvette, … Venez nombreux.

Puis, notre rendez-vous le plus important de l'année : les festivités du 35ème anniversaire de notre jumelage. Celles-ci se dérouleront pour la Pentecôte à Flavignac les 03 et 04 Juin 2017.
Nous aurons le plaisir de recevoir une importante délégation de Dietenhofen.
Un programme chargé sur les deux jours vous sera dévoilé lors d'une prochaine réunion, mais d'ores et déjà, nous vous invitons à nous rejoindre pour découvrir les relations qui perdurent depuis ces nombreuses années entre nos deux communes.

Pour terminer l'année, nous vous retrouverons lors de notre **MARCHE DE NOËL** allemand, qui se déroulera **LE 02 DECEMBRE 2017**, où vous pourrez acheter, déguster de nombreux produits typiques de Moyenne-Franconie amenés par nos amis de Dietenhofen.

Nous adressons tous nos remerciements à l'ensemble des bénévoles pour l'organisation de nos diverses manifestations et toutes les bonnes volontés sont toujours les bienvenues.

Notre Comité de Jumelage vous présente tous ses meilleurs vœux pour l'année 2017 ainsi qu'à vos familles.

Pour tout renseignement concernant nos diverses activités, n'hésitez pas à contacter les co-présidents : Eric Coussy au 05 55 36 08 32 et Mickaël Bourdolle au 06 22 91 58 01.
Ils se tiennent à votre disposition.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ET CINÉMA

Les cours ont lieu à la salle des fêtes le lundi de 20h à 21h et le jeudi de 15h15 à 16h15.
Les adhérents qui le souhaitent font une marche de 13h45 à 15h15 le jeudi.
Pour tout renseignement : 05 55 36 06 89.

La Gymnastique Volontaire organisera son traditionnel vide-greniers avec jeux pour enfants le 1er mai 2017.

Le Club accueille Cinéplus en Limousin pour une projection de film le 2ème mercredi de chaque mois. Des programmes peuvent être demandés à la mairie ou chez les commerçants de Flavignac.

Centre Intercommunal d'Action Sociale des Monts de Châlus

Secrétariat CIAS : 05 55 36 07 98
28 avenue François Mitterrand – 87230 CHALUS

LE SERVICE MANDATAIRE D'AIDE A DOMICILE

Mise en place du premier relais d'assistants de vie sur la Haute-Vienne

Le 27 octobre dernier, s'est déroulée dans les locaux de la Maison de l'Intercommunalité à Châlus, une réunion d'information sur les relais assistants de vie en présence de Madame Monique PLAZZI, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de Monsieur Stéphane DELAUTRETTE, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale et de la Communauté de Communes des Monts de Châlus et de Monsieur Pierre CLAVAUD, Co-Président FEPEM Nouvelle-Aquitaine (Fédération des Particuliers Employeurs).

Ce moment d'échanges entre les élus, l'organisme de formation IGL, IPERIA et les assistants de vie a été organisé en partenariat avec le Service Mandataire d'Aide à Domicile du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Monts de Châlus et la FEPEM.

Lors de cette réunion, les différents protagonistes ont pu échanger sur le métier d'assistant de vie, les avantages et les objectifs du relais, le ressenti des assistants de vie sur leur métier.

La mise en place du relais assistants de vie s'adresse aux salariés du particulier employeur via le chèque emploi service ou via une structure mandataire. Il va permettre de proposer un temps d'échanges et de rencontres aux assistants de vie afin de se professionnaliser.
5 séances de 3 heures seront mises en place pour travailler sur des thèmes que les professionnels auront choisis. Elles seront organisées et encadrées par un expert sensibilisé au métier.

A l'issue de la réunion, le nombre d'inscriptions a permis de proposer deux groupes de travail. Ils seront mis en place à partir du mois de janvier 2017.

Toute personne assistant de vie sur le territoire de la Communauté de Communes peut, si elle le souhaite, participer au relais assistants de vie.

Pour tout renseignement, contactez le Service Mandataire d'Aide à Domicile du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Monts de Châlus.

Contact : Nadine CAHU - 28 avenue François Mitterrand - 87230 CHALUS
Tél : 05 55 36 09 80 – Email : servicemandataire@montsdechalus.fr

LE MULTI- ACCUEIL « Lili Prune » pour les 0 – 6 ans

Le multi-accueil géré par la Mutualité Française Limousine propose aux parents des solutions adaptées à leurs besoins : accueil régulier, occasionnel, pour toute la journée ou quelques heures.

Contact : Marie-Cécile PAILLER – Le Bourg – 87230 LES CARS
Tél : 05 55 36 03 85 - Email : liliprune@mutualitefrançaise.fr

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DES MONTS DE CHALUS

Le Relais Assistantes Maternelles des Monts de Châlus est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des professionnels de la petite enfance et des parents.

Les parents et futurs parents peuvent y bénéficier gratuitement d'un accompagnement et d'informations sur l'ensemble des modes d'accueil. ***Depuis le 1er septembre 2016, les permanences ont lieu sur rendez-vous le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h30.***

Les assistants maternels y trouvent un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques quotidiennes.

Les temps collectifs proposés par le RAM, les lundis et jeudis matin, constituent des temps de professionnalisation pour les assistants maternels et des temps d'éveil et socialisation pour les enfants.

Quelques animations et rencontres du Relais Assistantes Maternelles en 2016 : Eveil aux livres, journée d'initiation à la pédagogie MONTESSORI, sortie poussettes, atelier créatif d'automne…

Contact : RAM – Le Bourg – 87230 LES CARS
Tél : 05 55 42 84 72 - Email : ram@montsdechalus.fr

ACCUEILS DE LOISIRS
BOUGE TES LOULOUS et BOUGE TES COPAINS

Les accueils de loisirs reçoivent sur réservation les enfants à l'occasion des temps de loisirs, les mercredis et les vacances scolaires. A travers des jeux, des activités techniques et de création, nous donnons aux enfants l'occasion d'expérimenter la solidarité, de cheminer vers davantage d'autonomie, et de vivre des apprentissages diversifiés. Afin de permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, des garderies ont été mises en place, ainsi qu'une navette.

Après un été créatif, sportif et éducatif, autour des thèmes des pompiers et d'Astérix et Obélix, les accueils de loisirs, en partenariat avec le Centre de Ressources des ALSH de la Haute-Vienne (CRAL87), s'engagent dans un projet nommé GASPI CIRCUS autour du gaspillage alimentaire et du cirque avec de nombreuses activités (magie, dessins d'humour, cirque, séjour local entièrement dédié à la thématique du cirque et du gaspillage alimentaire) … N'hésitez-pas à contacter votre accueil de loisirs pour plus de renseignements.

Tél : 05 55 36 07 98

Email :
bougetesloulous@montsdechalus.fr
bougetescopains@montsdechalus.fr

ACCUEIL JEUNESSE BOUGE TES JEUNES

L'accueil jeunesse est un lieu de loisirs ouvert à tous les jeunes de 11 à 17 ans. C'est un espace de rencontre, d'échange et d'expression encadré par des animateurs qualifiés qui aident les jeunes à monter des projets et à organiser des activités : sport, création, musique, spectacles, jeux, concerts ….

Ouverture :

- en période scolaire :
  du lundi au vendredi : 16h15 à 18h00 ; mercredi : 14h00 à 18h00
- pendant les vacances scolaires :
  du lundi au vendredi : 14h00 à 18h00

Les animateurs présents à l'accueil jeunesse proposent une grande diversité d'activités pour permettre aux jeunes de découvrir ou d'affiner leurs goûts dans divers domaines.

Rencontre Intersport avec les jeunes de
Nexon, Oradour-sur-Vayres et Saint-Laurent-sur-Gorre

Sortie patinoire à Limoges

Atelier maquillage pour la sortie Halloween

Espace dédié aux jeunes à l'accueil jeunesse

Durant l'année 2016-2017, ils pourront s'engager et s'investir dans le projet GASPI CIRCUS : magie, dessins d'humour, vidéo, séjour autour de la thématique cirque et gaspillage alimentaire.

Tél : 05 55 78 60 53 / 05 55 36 07 98
Email : bougetesjeunes@montsdechalus.fr

ACTION D'INSERTION

Depuis le 2 novembre 2016, des travaux de réhabilitation du petit patrimoine ont débuté sur la Communauté de Communes des Monts de Châlus grâce à la mise en place d'un chantier d'insertion.

A l'initiative du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Monts de Châlus (CIAS) et des Communes du territoire, cette action itinérante permet à des personnes sans emploi d'acquérir de nouvelles compétences tout en améliorant le cadre de vie communal.

Les salariés bénéficient de 2h par semaine d'accompagnement socio-professionnel en vue de consolider un projet professionnel.

Le recrutement, en lien avec les prescripteurs (Pôle Emploi, la Maison du Département, la Mission Locale Rurale…), a été réalisé par ALEAS, Association Limousine Emploi Activité Services, chargée de réaliser cette action dans le cadre de son chantier d'insertion multiactivités du Pays Ouest Limousin.

Les travaux encadrés par Monsieur André THOURY ont commencé sur la commune de Flavignac et consistent à la rénovation du lavoir de Chazelas.

D'autres chantiers suivront jusqu'au printemps 2017 : restauration de l'intérieur de l'église de Chènevières à Pageas, restauration de la bascule municipale à Bussière-Galant, rénovation de portails et barrières à Lavignac, restauration du patrimoine à Les Cars et Châlus.

Les financeurs de ce projet sont la DIRRECTE, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, le Fonds Social Européen, les Communes et le CIAS des Monts de Châlus.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le CIAS au 05 55 36 07 98.

Gestion et prévention des déchets en Monts de Châlus

La déchèterie de Châlus se rénove !

Avec plus de 17 000 visites par an et 1 800 tonnes de déchets collectées en 2015, la déchèterie est devenue un équipement central de la gestion de nos déchets.

Pour vous accueillir dans de meilleures conditions, développer les filières de valorisation et répondre aux nouvelles exigences réglementaires, des travaux de rénovation sont engagés. Ils ont débuté le 15 novembre 2016 et se dérouleront jusqu'à fin février 2017.

Quels travaux ?

- Création de 2 quais de déchargement supplémentaires ;
- Elargissement de la plateforme en haut de quai et extension de la plateforme des déchets verts ;
- Reprise de la voie d'accès, des bordures et d'une partie de la clôture ;
- Mise en place d'un nouveau local gardien, aux normes actuelles ;
- Installation de garde-corps (dispositifs anti-chute) sur tous les quais.

Quelle organisation pendant les travaux ?

La déchèterie restera ouverte pendant presque toute la durée de l'opération, néanmoins son fonctionnement pourra être perturbé par le chantier : fermeture le mercredi*, zones de dépôts déplacées, sens de circulation modifiés, passages rétrécis, etc.

Nous nous excusons pour la gêne occasionnée et vous remercions de votre compréhension.

RAPPEL des horaires de la déchèterie :

LUNDI – *MERCREDI - VENDREDI – SAMEDI, de 9h à 12h et de 14h à 17h**
(ouverte jusqu'à 18h du 1er avril au 31 octobre)

**** La déchèterie sera fermée tous les mercredis entre le 11 janvier et le 15 février.***

Pour tout renseignement, contactez les services de la Communauté de Communes au 05 55 78 67 94 ou par mail : ambassadeur.tri@montsdechalus.fr.

Simplifiez-vous le tri !

Ne cherchez plus à deviner, suivez les consignes de tri qui figurent sur les éco-points.

Sur le territoire de la Haute-Vienne (hors Limoges Métropole et Val de Vienne), le tri des déchets recyclables se fait uniquement sur des points d'apport volontaire, appelés « éco-points ».

Rappel des consignes de tri :

Le verre, dans la colonne verte :

>>> Pensez à retirer les bouchons et capsules.

Les papiers, dans la colonne bleue :

>>> Tous les papiers propres se recyclent.

Les emballages ménagers, dans la colonne jaune :

> *Tous les emballages métalliques*

> *Emballages cartonnés et briques*

> *Produits d'entretien*

> *Bouteilles, flacons et bidons en plastique*

Un logo à repérer sur les emballages :

le Point vert est désormais accompagné de consignes de tri.

Dans l'exemple ci-contre (paquet de biscuit), l'emballage est composé de 2 éléments, avec des consignes différentes :
- barquette et film en plastique doivent être jetés **(= bac à ordures ménagères, déchets non recyclables)**
- l'étui en carton est à recycler **(= colonne jaune des emballages ménagers)**.

N'oubliez pas ! *La collecte des ordures ménagères n'est pas assurée les jours fériés. Elle est généralement rattrapée le lendemain.*
Pour Flavignac, en 2017, la collecte du mardi 15 août sera reportée au mercredi 16 août.

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Contrôle périodique des installations existantes

Le S.P.A.N.C. des Monts de Châlus a été créé par la Communauté de Communes en 2007 afin d'assurer, pour le compte des communes, les différents contrôles prévus par la loi en matière d'assainissement non collectif et apporter un service d'information et de conseil aux usagers.

Les 1 550 installations du territoire ont aujourd'hui fait l'objet d'un premier diagnostic. Pour chacune d'entre elle, un rapport de contrôle a été établi. Il reprend les différents éléments composant l'installation et fait état, le cas échéant, des travaux à réaliser et des recommandations à prendre en compte, pour que l'installation soit complète ou pour la maintenir en bon état de fonctionnement.

A présent, comme la loi l'impose, la Communauté de Communes doit mettre en place le contrôle périodique des installations (arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des installations d'assainissement non collectif).
A l'image du contrôle technique réalisé sur les voitures, c'est une visite qui concerne toutes les installations (existantes, neuves ou réhabilitées) et qui doit avoir lieu à une fréquence régulière (maximum 10 ans).
Elle a pour objectif de vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation et voir si elle ne présente pas de risque pour la santé des personnes ou pour l'environnement.
Il s'agit aussi d'un moment d'échange privilégié entre le propriétaire et le S.P.A.N.C., afin de répondre à toutes les questions relatives au fonctionnement de l'assainissement non collectif.

Ce document vous donnera toutes les informations utiles pour comprendre et préparer la visite.

Bilan des diagnostics sur la Communauté de Communes des Monts de Châlus

L'arrêté du 27 avril 2012 a fixé les critères d'évaluation permettant de déterminer les éventuelles non-conformités d'une installation.
Tous les contrôles réalisés par le S.P.A.N.C. ont été mis à jour à partir de cette réglementation. Ainsi, près de 43% des installations contrôlées ne sont pas conformes et présentent un risque sanitaire, soit parce qu'il n'y a aucun système d'assainissement soit parce qu'un contact est possible avec des eaux usées non traitées.
Ce sont ces installations dont la réhabilitation doit être envisagée en priorité.

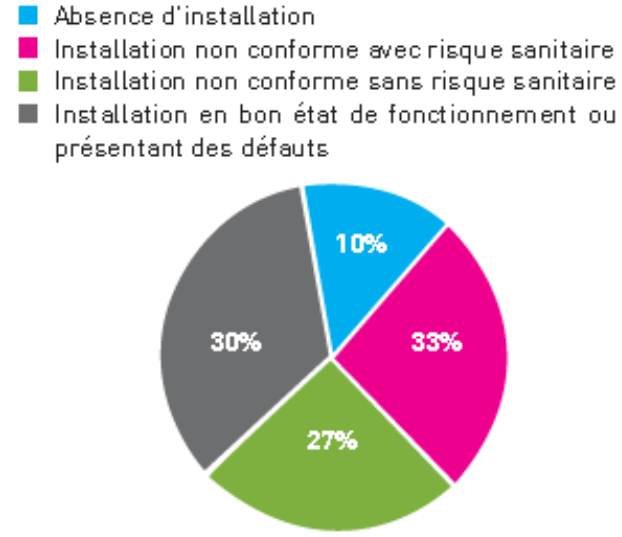

A quelle fréquence aura lieu le contrôle ?

Tous les 3 ans pour les habitations qui n'ont aucune installation d'assainissement.
Tous les 5 ans pour les installations présentant un risque sanitaire et dont la réhabilitation est prioritaire.
Tous les 10 ans pour toutes les autres installations.

Pourquoi un contrôle périodique de bon fonctionnement ?

Il permet de vérifier avec vous l'accessibilité, le fonctionnement et l'entretien de votre installation d'assainissement non collectif. Les principaux points qui seront examinés sont les suivants :

- Modification de l'installation depuis le dernier contrôle, réaménagement du terrain aux abords de la filière, accessibilité des ouvrages et des regards ;
- Etat des ouvrages (fissures, corrosion, etc.) ;
- Niveau des boues, accumulation des graisses et des matières ;
- Fonctionnement des éventuels appareils électromécaniques ;
- Fonctionnement des ventilations et nuisances olfactives ;
- Réalisation des vidanges et des opérations d'entretien (avec présentation des justificatifs dès que possible), destination des matières de vidange ;
- Bon écoulement des eaux jusqu'au dispositif d'épuration, absence d'eau stagnante ;
- En cas de rejet en milieu superficiel, aspect de l'effluent en sortie et appréciation de l'impact sur le milieu récepteur.

Des conseils vous seront également apportés pour améliorer le fonctionnement de la filière et assurer son entretien, le but étant de limiter les nuisances, prévenir les pollutions au milieu naturel et éviter les atteintes à la salubrité publique.

Comment se passe la visite ?

Vous serez informés de la date et de l'heure de la visite, par courrier, au minimum 15 jours avant. En cas d'indisponibilité, vous pourrez vous faire représenter par un tiers ou contacter le S.P.A.N.C. pour prendre un autre rendez-vous. La visite dure entre 30 minutes et 1 heure en moyenne.

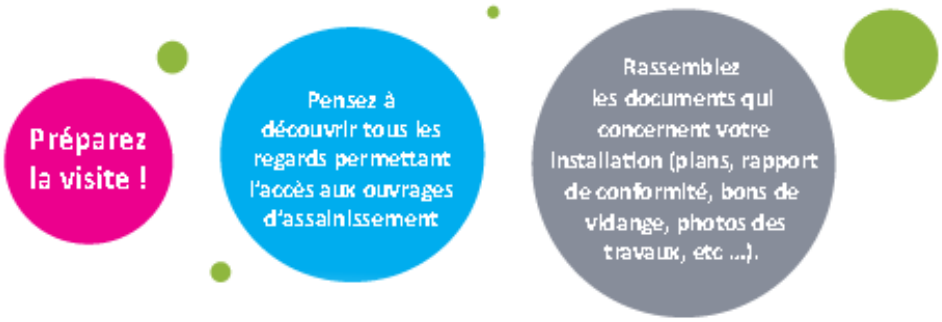

A l'issue du contrôle, un compte rendu détaillé, reprenant l'ensemble des observations, vous sera adressé par courrier.

Ce contrôle est-il payant ?

Le contrôle de votre assainissement individuel est soumis à une redevance (en application des articles R2224-19 et suivants du Code général des collectivités territoriales).
La redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement a été fixée à 95 €. Elle vous sera facturée après la réception du rapport de visite.

Contact S.P.A.N.C.
05 55 78 67 94 / spanc@montsdechalus.fr
Ou 05 55 78 29 29 / accueil@montsdechalus.fr

monts de chalus
communauté de communes

Quelques règles simples à connaître en matière d'assainissement non collectif :

- Assurez l'entretien régulier de votre installation ;
- Faites vidanger votre fosse septique ou fosse toutes eaux par un vidangeur agréé tous les 5 ans environ ;
- Nettoyez le bac à graisses et le préfiltre une à deux fois par an ;
- Vérifiez de temps en temps les autres regards de votre installation (absence de dépôt, bon écoulement des eaux, etc).
- Pour les installations spécifiques, respectez les règles d'entretien fixées par le fournisseur.
- Contactez le SPANC pour toute question et tout projet de création ou de réhabilitation de votre installation.

Agenda des manifestations

JANVIER
Dimanche 15 à 11h : Vœux de la Municipalité
Dimanche 22 : Thé dansant par Flavignac Loisirs
Dimanche 29 : Concours de soupes avec repas à midi par le Comité des Fêtes

FÉVRIER
Samedi 4 : Concours de belote par le Comité de Jumelage
Dimanche 5 : Après-midi crêpes par Road Intruders

MARS
Samedi 4 et dimanche 5 : 20 ans de Cadanses Folk
Samedi 18 : ½ journée cyclo par l'UCF
Dimanche 26 : Thé dansant par Flavignac Loisirs

AVRIL
Samedi 29 : Dictée par Flavignac Loisirs

MAI
Lundi 1er : Vide-greniers avec jeux pour enfants par la Gymnastique Volontaire
Lundi 1er : Compétition VTT à Rilhac-Lastours par l'UCF
Lundi 8 : Concours de pétanque au lac Saint-Fortunat par Road Intruders
Samedi 20 à 11h : Remise des récompenses aux participants des maisons fleuries
Dimanche 28 : Repas cochonnaille par Flavignac Loisirs

JUIN
Samedi 3, dimanche 4 et lundi 5 : 35 ans du Comité de Jumelage
Dimanche 11 à 18h : Chanson, musique, poésie visuelle
de la langue des signes avec le duo « Après vous »
Mercredi 21 : Fête de la musique par la Compagnie Ap'Nez et Musiquons et Cie
Dimanche 25 : Vide-greniers par Road Intruders

JUILLET
Samedi 1er : Repas à la cabane de chasse par l'ACCA
Samedi 1er et dimanche 2 : Concours canin par le Sport Canin Aixois
Samedi 22 : Repas des 20 ans à Puyrenon par Road Intruders

Agenda des manifestations disponible à **l'Office de Tourisme au 09.60.07.30.07 et sur www.tourismemontsdechalus.fr**
Récapitulatif des manifestations de la Commune disponible sur **www.flavignac.fr**

Marché tous les samedis matin
place du Général de Gaulle
de 8h à 13h.

Etat-Civil 2016

NAISSANCES

- Ambre, Clémentine AUDOIN PÉCHIÉRAS née le 29 mai à Limoges
- Carmen, Anouk BARÈS née le 18 juillet à Limoges
- Alice CAPELLI née le 13 janvier à Limoges
- Mathilde, Marie, Léonie CHERBEIX née le 28 mai à Limoges
- Adrien DELCOMBEL né le 7 février à Limoges
- Hugo, Duc, Eric DESQUAIRES né le 10 janvier à Limoges
- Héléna, Lydie, Michelle GROS née le 13 avril à Limoges
- Pauline, Prune ILES née le 14 mai à Limoges
- Stella LAURIER née le 17 janvier à Limoges
- Laureline, Emeline, Laura LE SÉNÉCHAL née le 17 décembre 2015 à Limoges
- Maëlys MANEUF née le 17 octobre à Limoges
- Lilou MICHAS FAURY née le 13 mai à Limoges
- Julhes, Baptiste ROBERT né le 7 août à Limoges
- Manon TOURNOIS née le 30 janvier à Limoges

MARIAGES

- Jean Yvon BUTEZ et Fabienne Marylène LESAQUE le 28 mai
- Fabrice CHABROL et Patricia, Marie-Noëlle MALLEFOND le 11 juin
- François Stéphane Gérard CHÊNE et Aurélie, Nadège TRICARD le 3 septembre
- Jean-Christophe DAGENS et Sabrina Stéphanie Françoise BARRERE-BÉGUÉ le 6 août
- Jean François Henry NYS et Véronique BOUVIER le 15 juillet

DÉCÈS

- Jean Camille BARBE le 2 novembre
- Jean BARRAUD le 10 décembre 2015 (maison de retraite de Châlus)
- Lucien, Pierre CAO le 10 mai (transcription)
- Frédéric COLIN le 10 juin
- Denise DESNOYERS épouse DELHOMÉNIE le 27 janvier (maison de retraite d'Aixe-sur-Vienne)
- Clémence DUFOUR veuve MARCHIVE le 9 mars (maison de retraite de Châlus)
- Yvonne FAURE veuve CHABROL le 13 septembre (transcription)
- Jean Marcel GRIFFON le 9 mai (maison de retraite de Saint-Laurent-sur-Gorre)
- Marie, Renée LAPLAUD épouse ANDRIEUX le 3 mars
- Denise Odette Anne LAROUDIE épouse DIVERS le 12 juin (maison de retraite de Les Cars)
- Roger, René LOISEAU le 13 février (transcription)
- Germaine MAZABRAUD veuve BOUTAUD le 22 septembre
- Jean, Alphonse, Sylvère PRADIER le 30 octobre (transcription)
- Cédric André Alphonse RIVASSEAU le 2 juillet
- Maria ROGER épouse RATINAUD le 20 mai (transcription)
- André, Jean THARAUD le 17 novembre (transcription)

En raison de l'achèvement du bulletin avant la fin de l'année,
certains noms peuvent manquer et seront incorporés dans l'Etat-Civil 2017.

Mémento

MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat
Le mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le lundi, jeudi : de 14 h à 17h
Le samedi : de 9h à 12h
Attention ces horaires sont susceptibles de modifications.
Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.
Le secrétariat sera fermé tous les samedis suivant un conseil municipal.

Permanences du maire
lundi après-midi et mercredi après-midi sur RDV

Permanences des adjoints
Patrick Précigout, Alain Passerieux et Caroline Dupeyroux : samedi matin sur RDV
Agnès Lafarge : mercredi après-midi sur RDV

Permanences assistante sociale
1er mardi du mois de 14h00 à 16h30
Ou ☎ : 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Electricité
En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique,
contacter les services de ENEDIS au 09 726 750 87.

Eau
En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau,
contacter la SAUR au 05 87 23 10 01.

Téléphone
En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone,
composer le 10 13.

Ordures ménagères
Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter
la Communauté de Communes des Monts de Châlus au 05 55 78 29 29.

Horaires déchetteries

Déchetterie de Nexon
(située sur la voie de contournement,
près de l'avenue de la Gare) :
- lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Déchetterie de Châlus
(située route d'Oradour sur Vayres) :
- lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

(fermeture à 17h du 01/11 au 31/03)

Attention, en raison des travaux, ces horaires peuvent être modifiés (voir page 34).